

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 754

Artikel: Nestlé : la bonne marche des affaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le droit de regard des actionnaires

La CANES, la Convention d'actionnaires Nestlé, vit toujours, on peut la rencontrer à travers son «bulletin d'information», publié régulièrement (c.p. 41, 1000 Lausanne 9). A l'heure où les grandes manœuvres industrielles de Nestlé font les gros titres de la presse, même non spécialisée, avec le ton de respect qui est de mise lorsque des centaines de millions de dollars sont en jeu, à l'heure où la priorité aux urgences de l'emploi contribue à neutraliser toute réflexion sur la qualité de la production, sur la division internationale du travail, chapeau à ce petit groupe d'actionnaires de la championne toutes catégories des entreprises «suisses»! Honneur à eux, qui persistent à jeter un regard critique sur la gestion de «leur» société, à tenter de se faire entendre sans «casser la baraque» et à rem-

plir un devoir de vigilance dans le monde par excellence de la confidentialité et du manque de transparence!

Faut-il rappeler tout de même qu'une telle expérience n'a rien d'incongru, ni d'iconoclaste, même si elle est bien seule de son espèce dans notre pays (mis à part quelques poussées «contestatrices» enregistrées ici et là, au hasard de certaines assemblées générales): l'intervention d'actionnaires organisés pour demander des comptes aux administrateurs a déjà tout un passé de légitimité outre-Atlantique, comme le rappelle le président de la CANES, Antoine Duchemin, dans le dernier bulletin de l'association.

ÉTATS-UNIS: DÈS LES ANNÉES TRENTE

Quelques points de repère, pour situer la question et ouvrir peut-être certains horizons.

Aux Etats-Unis dans les années trente, comme en Suisse actuellement, pas trente-six attitudes possi-

bles pour l'actionnaire en désaccord avec sa société, en fait, une seule: vendre ses actions et s'en aller investir ailleurs. Ce sont les frères Gilbert (Lewis et John) qui, les premiers, s'attaquent à la réhabilitation des droits des actionnaires, avec quelques revendications simples au départ: localisation accessible des assemblées générales (et pas dans des coins perdus, difficiles à atteindre, pour décourager la participation des intéressés), publication des comptes rendus des assemblées générales à l'intention de l'ensemble des actionnaires, pour favoriser l'accession de ces derniers à une vue indépendante de la marche des affaires de leur société, etc.

1941, premières interventions à caractère général, sous le signe de la «responsabilité sociale» des entreprises (Corporate Social Responsibility): Lewis Gilbert reproche à la Standard Oil de vendre du pétrole aux puissances de l'Axe; il stigmatise l'orientation trop isolationniste des éditoriaux du «Saturday Evening Post»...

NESTLÉ

La bonne marche des affaires

L'opération financière de rachat de Carnation aux Etats-Unis (cf. DP 744, «Nestlé: l'incarnation américaine») ne pouvait bien sûr pas échapper à l'attention de la CANES...

Rappel des coûts (selon la «NZZ»): environ 3,025 millions de dollars, dont 2500 empruntés et 525 provenant des fonds propres de Nestlé. Soit, pour cette année, le décompte suivant: emprunt de 2,5 milliards à 13%, 325 millions; à mettre en parallèle avec un bénéfice 1984 estimé à 215 millions (sur le plan strictement comptable, une perte coquette, encore alourdie des intérêts sur l'argent propre investi par Nestlé).

Réaction inquiète de la bourse: le cours de l'action

Nestlé passe de Fr. 5455.— le 4 septembre, jour de l'annonce du rachat, à Fr. 5250.— le 4 octobre.

Perspectives: Nestlé ne gardera pas les mains liées par ce financement par l'emprunt et émettra un emprunt en dollars, convertibles en actions nominatives. Subsiste la question des réserves: H. Maucher à la «Weltwoche» (13.9.1984): «Je dois garder la possibilité d'acheter demain Dallmayr, entreprise allemande de torréfaction, et après-demain une affaire de verres de contact.»

Questions de la CANES:

— Le gigantisme de Nestlé: n'est-ce pas A. Fürer qui déclarait en 1980: «La période des grands rachats est maintenant terminée» («Bilanz», août 1980). Et M. Maucher, toujours à la «Weltwoche»: «Pour moi, l'expansion est avant tout une question d'assurer des revenus et de stabiliser notre affaire.» Fuite en avant? Changement de cap?

— Utilisation de l'argent gagné par les entreprises: racheter des entreprises déjà existantes ou créer de nouveaux emplois? «La multiplication des fusions «à crédit» est certainement l'un des facteurs responsables du niveau élevé des taux d'intérêt réel.»

— Rendements à court et à long terme: «Lors de la dernière assemblée générale, la CANES avait demandé si Nestlé ne pouvait pas produire un certain nombre de produits de base nécessaires à l'alimentation des pays du tiers monde en les vendant au prix coûtant, renonçant ainsi provisoirement à réaliser des bénéfices, pour garantir une meilleure alimentation et la continuation sur le long terme des activités de la société; les deux opérations (Carnation, produits de base au prix coûtant) impliquent, momentanément, des moins-values pour les actionnaires. Ne vaudrait-il pas la peine d'étudier à fond la proposition de la CANES «du point de vue moral et du point de vue des affaires?»